

Délibération DEL-CC-2023-154

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 OCTOBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois octobre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (50) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Yannick CHARRIER, Jean-Baptiste FORTIN, Patrice GAUTHIER, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAIS, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Corinne TAILLEFAIT par Patrice GAUTHIER (suppléant)

Pouvoirs (15) : Claude POUSIN À Patricia YOU, Nicole COTILLON À Pierre-Yves MAROLLEAU, Philippe ROBIN À François MARY, Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Joël BARRAUD À Anne-Marie REVEAU, Nathalie BERNARD À Jean-Louis LOGEAIS, Marie-Line BOTTON À Johnny BROSSEAU, Bernard CARTIER À Claudine GRELLIER, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Julie COUTOUIS À Jérôme BARON, Pascale FERCHAUD À Catherine GONNORD, Stéphanie FILLON À Emmanuelle MENARD, Pascal GABILY À Pierre BUREAU, Jean-Paul GODET À Florence BAZZOLI, Jean-François MOREAU À Yannick CHARRIER

Absents (25) : Claude POUSIN, Nicole COTILLON, Marie JARRY, Philippe ROBIN, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 27-09-2023

Secrétaire de séance : Monsieur François MARY

FINANCES

Budget principal CA2B : Décision modificative n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice ;

Considérant qu'une modification des crédits est nécessaire afin de prendre en compte.

- MUSEES : l'acquisition du Label Tourisme et Handicap (dépense initialement prévue en investissement) (3 300 €)
- DSI : Formation liée à l'acquisition d'un nouveau logiciel métiers pour les bibliothèques (460 €)
- GDV : La régularisation d'un vol constaté sur une aire d'accueil des gens du voyage (2 134 €),
- BATIMENT : L'augmentation des tarifs des matériaux pour les travaux de la toiture de Bocapole (50 000 €),
- BATIMENT : Remplacement d'une chaudière à la gendarmerie de Nueil Les Aubiers (20 000 €),
- BATIMENT : Des travaux supplémentaires à la fourrière animale non prévus initialement, (1 000 €),
- BATIMENT : Des travaux supplémentaires pour l'accessibilité d'une bibliothèque (30 000 €),
- FINANCES : L'intégration des travaux de la Maison de Santé de Cerizay dans l'inventaire de la collectivité. S'agissant de requalifications comptables, il n'y a aucune incidence budgétaire (568 205 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
011	6288	322	Autres services extérieurs	1 800,00 €	1 800,00 €
65	6518	322	Autres droits , licences ...	1 500,00 €	5 500,00 €
023	023	01	Virement à la section d'investissement	- 3 300,00 €	6 820 417,63 €
67	6718	524	Autres charges exceptionnelles	2 134,00 €	2 310,43 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				2 134,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
77	7718	524	Autres produits exceptionnels	2 134,00 €	2 134,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				2 134,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
80261	2188	322	Autres immobilisations corporelles	-3 300,00 €	22 700,00 €
041	2138	511	Autres constructions	568 205,00 €	568 205,00 €
88101	2051	321	Concessions et droits similaires	460,00 €	10 872,00 €
020	020	01	Dépenses imprévues	-460,00 €	299 540,00 €
80412	2135	64	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	-20 000,00 €	42 216,25 €
80522	2135	110	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	-30 000,00 €	2 280,00 €
80253	2135	321	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	30 000,00 €	103 377,99 €
80491	2135	524	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	-20 000,00 €	80 356,00 €
80191	2135	022	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	20 000,00 €	92 088,76 €
80523	2135	020	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	-15 000,00 €	15 264,00 €
80190	2135	020	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	-16 000,00 €	71 139,94 €
00102	2135	314	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	50 000,00 €	695 000,00 €
00526	2135	12	Instal. Gen., Agencements, Aménagements des const.	1 000,00 €	125 623,83 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				564 905,00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	-3 300,00 €	6 820 417,63 €
041	238	511	Avances versées	568 205,00 €	568 205,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				564 905,00 €	

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver la décision modificative présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **10 OCT. 2023**
Notifié ou publié le **10 OCT. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

The image shows a blue ink signature of Pierre-Yves Marolleau written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS' around the perimeter and a central emblem featuring a crown and a shield. The signature is written in a cursive style and is positioned diagonally across the seal.